



**Société
Nationale
d'Electricité**

Communiqué

Placement progressif des compteurs à pré-paiement

En application de la loi n° 14/011 du 17 juin 2014 relative au secteur de l'électricité en son article 27, la Société Nationale d'électricité, SNEL SA, informe son aimable clientèle qu'elle procède progressivement au placement des compteurs à pré-paiement chez ses clients basse tension.

*A cet effet, elle demande audits clients de faciliter l'accès à leurs installations aux agents commis à cette tâche.
SNEL SA les remercie de leur collaboration et de leur esprit patriotique.*

*L'électricité est une nécessité!
La satisfaction de notre clientèle est notre devoir!*

Faite à Kinshasa le 08 Mai 2019

LA DIRECTION GÉNÉRALE